

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - ARTIGUES près BORDEAUX - Travaux d'aménagement
avenue de l'Eglise Romane 2°Phase - Entre le ruisseau Fontaudin et le plateau
traversant de l'Eglise Romane - Appel d'offres- Autorisation**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La première phase de travaux comprise entre le carrefour du boulevard Feydeau et le ruisseau de Fontaudin est à ce jour achevée.

La Communauté urbaine de Bordeaux envisage la poursuite des travaux d'aménagement de l'avenue de l'Eglise Romane (partie comprise entre le ruisseau Fontaudin et le plateau traversant de l'Eglise Romane) sur la commune d'Artigues près Bordeaux. L'opération se réalise en deux tranches :

- Une tranche ferme inscrite dans le programme d'aménagement du centre ville.
- Une tranche conditionnelle financée ultérieurement

Cette opération vise à améliorer la sécurité des usagers de cette voie et d'autre part, la création de bandes et pistes cyclables contribue au maillage intercommunal dans le cadre du schéma directeur des itinéraires 2 roues.

Cette avenue est un itinéraire important de la commune et constitue d'une part un axe de transit entre les communes de Lormont et de Tresses et d'autre part un élément de connexion entre la RN 89 et la rocade bordelaise.

Le projet d'aménagement s'étendant sur environ 750m consiste en :

- ✓ Traitement du carrefour Desclaux
- ✓ Réalisation d'une passerelle sur le ruisseau Fontaudin pour assurer la continuité piétonne
- ✓ Création de bandes cyclables de part et d'autre de la voie.
- ✓ Réaménagement des carrefours afin de ralentir la vitesse par un traitement en matériau résine de couleur claire renforçant leur visibilité, construction d'îlots centraux

✓ Réalisation de passages piétons sécurisés

Pour ce faire, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics, pour des travaux divisés en deux tranches.

➤ **Tranche ferme** : *Section comprise entre le carrefour avenues Desclaux / Virecourt et le parvis de l'Eglise Romane*

- Traitement du carrefour Desclaux / Romane / Virecourt en plateau surélevé
- Création d'une piste cyclable unilatérale / bidirectionnelle en partie Sud de la voie dans la partie comprise entre le parvis de l'Eglise et le carrefour Desclaux / Virecourt
- Création d'un plateau surélevé au débouché de l'allée de Bétailhe
- Réalisation de trottoirs
- Rénovation de la couche de roulement

➤ **Tranche conditionnelle** : *Section comprise entre le carrefour avenues Desclaux / Virecourt et le ruisseau de Fontaudin*

- Création d'un franchissement du ruisseau destiné à assurer la continuité piétonne
- Création de bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée
- Réalisation de trottoirs
- Création d'un plateau surélevé au débouché de la rue Fontaudin
-

Au regard du bordereau des prix unitaires, ces travaux de voirie, constituent un ensemble homogène et indissociable qu'un opérateur économique, qualifié en la matière, répondant habituellement à ce type de consultation est en mesure de réaliser seul.

Les travaux de la tranche ferme dont le délai maximum est fixé à 5 mois sont estimés à 800 000 € TTC (dont 172 500 € pour la réalisation de la piste cyclable dans sa section comprise entre le plateau traversant de l'église jusqu'au le carrefour Desclaux / Virecourt). Les travaux de la tranche conditionnelle dont le délai maximum est fixé à 4 mois sont estimés à 477 000 € TTC (dont 93 600 € pour la réalisation de bandes cyclables de part et d'autre de la voie dans sa section comprise entre le carrefour Desclaux / Virecourt jusqu'au ruisseau Fontaudin). Le coût total des travaux est estimé à 1 277 000 € TTC.

Pour la tranche ferme, cette dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2008 chapitre 23 – article -2315 - fonction 8220 D710 HB 00.

Pour la tranche conditionnelle elle fera l'objet d'une imputation ultérieure.

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13^{ème} étage)

Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du Code des Marchés Publics,

- à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1.1^{er} alinéa du dit code.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 25 MAI 2007

M. SERGE LAMAISSON